

## 6.3 DÉFINIR UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE

### 6.3.1 Le contexte

#### a. Une forte démocratisation d'accès mais la persistance d'inégalités de destin

L'école, c'est le lieu dans lequel se retrouve l'ensemble de la jeunesse calédonienne : 73 000 écoliers et étudiants. Lieu de la formation initiale, son organisation, sa place dans la cité, les valeurs qu'elle transmet appellent des choix stratégiques, à l'échelle du pays. Le cadre dans lequel se situe notre réflexion a été identifié lors de la phase précédente : parmi les 22 enjeux validés par la phase diagnostic-enjeux de NC 2025, deux d'entre eux concernent l'école. Le schéma s'inscrit dans les deux grands enjeux identifiés dans la phase de diagnostic : « un projet éducatif au service du destin commun » et « des compétences mieux développées pour construire le pays ».

Le système éducatif calédonien s'inscrit fondamentalement dans le cadre du modèle éducatif français. Il en partage les qualités et les faiblesses<sup>(1)</sup>. Ce modèle éducatif a été caractérisé dans le cadre de travaux de recherches sur les systèmes éducatifs (voir le chapitre sur les modèles).

Cependant, des caractères spécifiques à la Nouvelle-Calédonie (statut, population, histoire, géographie, etc.) ont conduit le système calédonien à ne pas constituer qu'une stricte copie du système français, et des adaptations y ont été introduites (ALP, LCK, programmes adaptés, place du privé confessionnel, etc.)<sup>(2)</sup>.

Les transferts successifs des compétences de l'État aux institutions calédoniennes en matière d'éducation permettent à la Nouvelle-Calédonie d'agir pour améliorer

son système éducatif en choisissant des orientations de politique éducative. Il appartient à la Nouvelle-Calédonie de déterminer dans quelle mesure elle continue à s'inscrire dans le modèle d'intégration uniforme français, compte tenu des constats qui ont été établis. Malgré des avancées considérables en matière d'éducation, de scolarisation, de réussite aux examens et aux concours (aux Grandes Écoles pour les lycées), salués dans différents rapports d'évaluation du système éducatif calédonien, le système connaît des inégalités importantes, des performances contrastées et une difficulté à répondre à la demande sociale. Les inégalités sociales et ethniques<sup>(3)</sup> restent fortes et s'accroissent aux extrêmes de la distribution des diplômes<sup>(4)</sup>; les non diplômés et les diplômés du professionnel sont très majoritairement kanak, les diplômés du supérieur sont très majoritairement non kanak. Cela se réduit avec la massification de l'accès aux diplômes, mais se déplace vers le type de diplôme obtenu général, professionnel (court avant la réforme du baccalauréat professionnel) ou technologique.

Si les moyens financiers et humains mis en œuvre sont importants, ils mériteraient d'être mieux répartis sur des priorités claires et partagées et ils devront, à l'avenir, davantage tenir compte de l'évolution de la démographie scolaire.

#### b. Le système éducatif représente 12 % du PIB...

La dépense intérieure d'éducation (DIE)<sup>(5)</sup>, définie comme la mesure de l'effort consenti par la collectivité pour le fonctionnement et le développement du système éducatif, est estimée, en Nouvelle-Calédonie, à 99 milliards XPF en 2010, soit 34 % de plus

(1) Refondons l'école de la République, rapport de la concertation, 2012. Pour une analyse du système éducatif calédonien : le rapport de la Commission du grand débat sur l'avenir de l'École calédonienne, Quelle École pour mon pays ?, avril 2011

(2) Marie Salaün pose cependant la question suivante : « en quoi l'émergence d'un système qui se veut désormais « culturellement adapté » remet-elle en question « l'indifférence aux différences » qui caractérise le fonctionnement de l'école ? ». Décoloniser l'école. Hawaï, Nouvelle-Calédonie. Expériences contemporaines, presses Universitaires de Rennes, 2013.

(3) Ris C. Les inégalités d'accès aux diplômes, Cahiers du Larje N°2012-2, UNC. Également les travaux de Gorohouna S. ou de Salaün M. mais aussi de Hadj L., Lagadec G., Lavigne G., Ris C., 2012. : Vingt années de politiques de rééquilibrage en NC. Démocratisation de l'école et persistance des inégalités, Formation Emploi.

(4) Rééquilibrage : un accès égal à l'éducation et à la santé mais qui ne se traduit pas par une égalité des chances. Page 31, Bilan de l'accord de Nouméa – septembre 2011.

(5) Principal agrégat produit par le Compte de l'éducation et correspondant à la somme des dépenses d'éducation réalisées sur le territoire par les différents financeurs. La DIE permet de mesurer l'effort consenti par la collectivité pour le fonctionnement et le développement du système éducatif : dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire et extrascolaire de tous niveaux (1er degré, 2nd degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières.

qu'il y a 5 ans, et composée à 92 % de dépenses courantes (rémunérations, fonctionnement, etc.). Le coût du système éducatif représente 12 % du PIB calédonien en 2010, contre 7 % en France. Avec un taux de croissance annuel moyen de 6 % depuis 2005, l'évolution de la DIE est voisine de celle du PIB sur la période, tandis que le nombre d'élèves et d'étudiants est resté quasi stable (+1 %). La jeunesse de la population calédonienne est à l'origine du niveau élevé des dépenses d'éducation en Nouvelle-Calédonie : les moins de 20 ans regroupent à eux seuls 34 % de la population calédonienne,

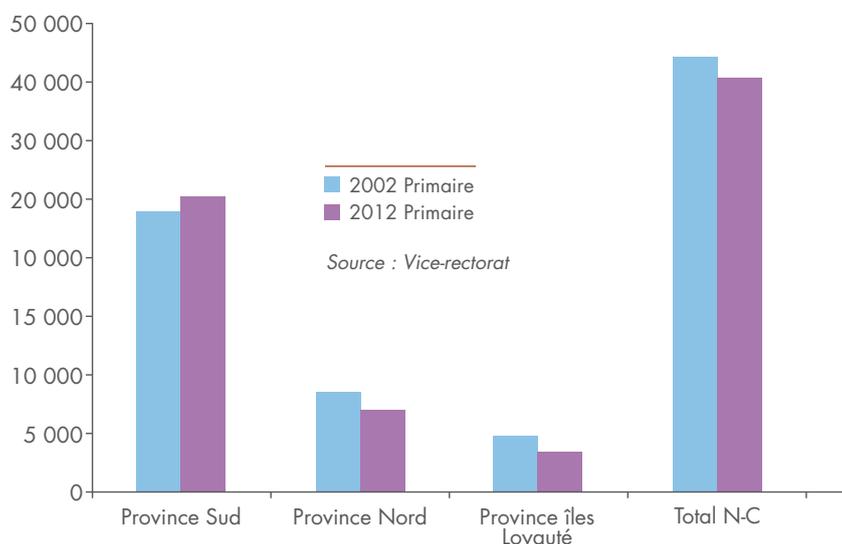
contre 25 % en France, impliquant structurellement des besoins supérieurs.

La dépense moyenne par élève est de 1,2 million XPF/an. Le coût de la scolarité d'un élève calédonien qui obtiendrait un bac +3 sans redoublement, soit 18 années d'études, peut être estimé à 22 millions XPF. Ce chiffre progresse de 21 % par rapport à 2005, et s'explique principalement par la hausse des rémunérations ainsi que des coûts des activités annexes (administration, cantines et internats, etc.).

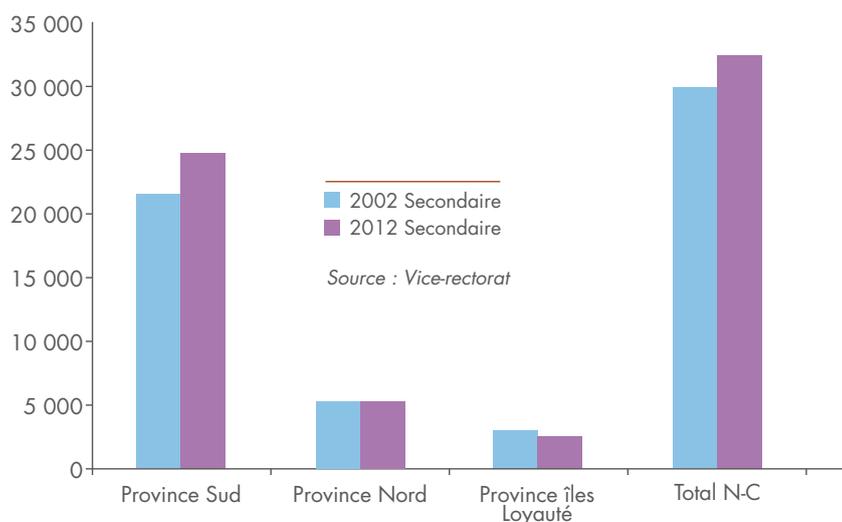
### c. ... à rapporter à l'évolution des effectifs

#### 1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

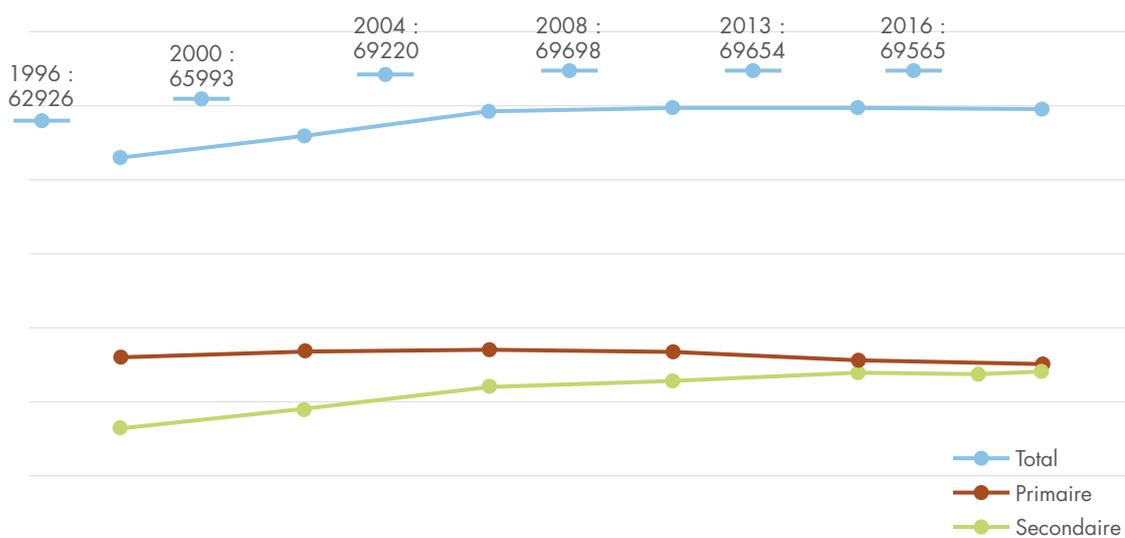
Effectifs des écoles primaires en 2002 et 2012 par province



Effectifs des collèges et lycées en 2002 et 2012 par province



## 2 PROJECTION TENDANCIELLE DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE



### d. Des taux d'encadrement satisfaisants

## 3 RÉPARTITION DES EMPLOIS

	PREMIER DEGRÉ		SECOND DEGRÉ		SUPÉRIEUR <sup>(a)</sup>	TOTAL
	Public	Privé	Public	Privé	Public	
Emplois d'enseignant	1 480	480	1 826	944	93	4 823
Emplois d'encadrement <sup>(b)</sup>	172	27	405	33	-	637
Emplois ATOSS et assimilés <sup>(c)</sup>	-	-	740	-	83	823
Total	1 652	507	2 971	977	176	6 283

Source : Tableau de l'économie calédonienne (TEC). 2012

Unité : nombre (il s'agit du nombre de postes et non de personnes)

(a) Dans le supérieur les fonctions d'encadrement sont assurés par des personnels BIATOSS et des enseignants (BI = Bibliothèque et Ingénieurs) - (b) Encadrement d'établissement, CPE - (c) ATOSS : Administratif, Technique, Ouvrier, Social et de Santé (hors informatique)

En Nouvelle-Calédonie, le taux d'encadrement pour le premier degré (public et privé confondus) se situe dans la moyenne de l'OCDE, aux alentours de 15,5 élèves par enseignant.

Globalement, le taux d'encadrement du second degré est lui aussi satisfaisant. Combiné au nombre d'élèves

par classe (mesuré généralement par le E/D, effectifs par division), lui aussi favorable, il doit permettre de dégager des moyens pour favoriser les heures d'enseignement en groupes et les résultats. Il faut cependant s'assurer que ces moyens injectés dans les établissements se traduisent par une amélioration des résultats scolaires, une réelle plus-value pour les élèves.

La qualification des enseignants est un élément à prendre en considération pour apprécier ce taux d'encadrement. Dans le second degré, les professeurs agrégés, certifiés, professeurs de lycées professionnels, constituent 80 % des effectifs de l'enseignement public et 65 % (avec les adjoints d'enseignement) de ceux du privé sous contrat. Cela laisse une part considérable, pour le privé et le public, d'enseignants non titulaires, pour beaucoup expérimentés, mais qui ont vocation à ne pas être stables sur leur poste, voire à changer régulièrement de niveaux d'enseignement si ce n'est de discipline. Cette instabilité des équipes, souvent composée d'auxiliaires, concerne les établissements de brousse et des îles, et ne permet pas le déploiement d'un projet d'établissement dans la durée.

### **e. Un système éducatif qui doit évoluer vers une meilleure prise en compte des besoins éducatifs**

La proximité avec le système éducatif français a conduit l'école calédonienne à être davantage orientée vers une politique d'offre de formation, plutôt qu'à celle d'une adéquation aux besoins des élèves, des familles, des entreprises, et plus globalement de la société. Cette politique de l'offre conduit trop souvent à privilégier une approche liée aux structures plutôt qu'à celle d'une prise en compte pédagogique des élèves.

C'est pourquoi la manière dont est gérée l'hétérogénéité des niveaux des élèves au sein de la classe, de l'établissement et du système éducatif (constitution de groupes homogènes, de niveaux ou, au contraire, hétérogènes ; création ou non de filières spécifiques pour traiter les élèves en difficulté) est une dimension importante. Tous les élèves doivent-ils suivre le même cursus (comme dans le collège unique) jusqu'à un certain niveau (fin du collège), ou au contraire faut-il différencier très rapidement les parcours ? C'est un choix fondamental dans la construction d'une école du destin commun. Les études internationales montrent que les systèmes éducatifs qui différencient trop tôt sont les moins performants. Le constat est plus nuancé pour les classes de niveau, à condition qu'elles ne soient pas définitives.

Comme la question de la politique en matière de redoublement, d'aides aux élèves dans l'école ou hors de l'école, la question de la gestion de l'hétérogénéité ne peut être simplement résolue par des questions de structure (création de classes homogènes ou de

filières). Elle comporte une réponse fondamentalement pédagogique dans laquelle on trouve de nouvelles pratiques d'enseignement.

La question du pilotage et de la gouvernance devient primordiale à partir du moment où la politique éducative a mis en cohérence la réponse pédagogique et la réponse structurelle. Ce pilotage s'inscrit dans le cadre des compétences des différentes collectivités calédoniennes, mais il doit trouver des réponses adaptées pour plus de coordination et même une co-élaboration de cette politique. Le degré d'autonomie accordé aux établissements et partenaires territoriaux (à l'échelle du bassin, des communes, etc), constitue un choix fondamental afin de concilier l'adaptation de proximité avec un cadrage qui doit rester à l'échelle du pays. Par ailleurs, le pilotage du système éducatif implique la mise en place d'un système d'évaluation partagé entre les différentes institutions afin d'en mesurer les performances et d'en contrôler les évolutions. Enfin, avec le transfert des compétences et les évolutions quantitatives et qualitatives du système éducatif, il apparaît impératif de définir et mettre en place, de manière concertée, une politique de gestion des ressources humaines, élément indispensable de la réussite du système éducatif calédonien.

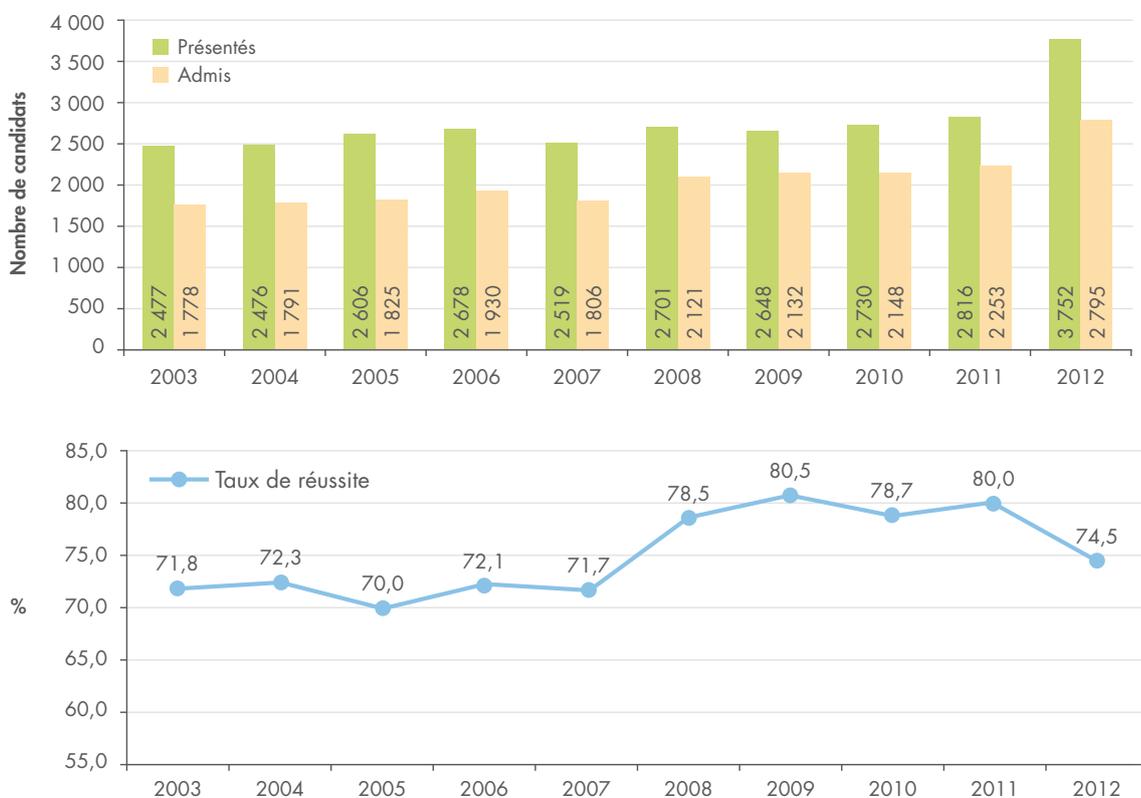
PREMIER DEGRÉ				
	ÉTAT	NOUVELLE-CALÉDONIE	PROVINCES	COMMUNES
<b>PUBLIC</b>		1- Mise en place des programmes d'enseignement 2- Contrôle et accompagnement pédagogique des maîtres, ces compétences s'exercent de façon transversale pour le public et le privé 3- Document pédagogique 4- Formation des maîtres	1- Carte scolaire 2- Gestion et affectation des personnels enseignants 3- Adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques 4- Aides à la scolarité (bourses) 5- Santé scolaire par délégation de l'État 6- Transports scolaires	1- Construction et entretien des bâtiments scolaires 2- Fonctionnement des écoles et des cantines dont le personnel non enseignant 3- Transports scolaires
<b>PRIVÉ</b>	Gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1- Signature des contrats avec les établissements d'enseignement privé 2- Participation via la garantie d'emprunt aux programmes de rénovation et de mise aux normes des bâtiments	1- Prise en charge des personnels et du fonctionnement des internats, cantines, et classes préélémentaires 2- Participation aux programmes de rénovation et de mises aux normes des bâtiments	1- Prise en charge du forfait d'externat pour les classes des cycles 2 et 3 des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association
SECOND DEGRÉ				
<b>COMPÉTENCE GÉNÉRALE</b>	1- Collation et délivrance des titres et diplômes 2- Programmes d'enseignement, contrôle pédagogique 3- Évaluation du système éducatif 4- Prise en charge et gestion des personnels de l'éducation nationale 5- Formation initiale et continue des enseignants	1- Carte scolaire et carte des formations 2- Tutelle des établissements d'enseignement publics transférés à la NC 3- Orientation des élèves 4- Répartition de la dotation horaire globale (moyens en personnels) entre les établissements d'enseignement publics et privés 5- Évaluation du système éducatif 6- Santé scolaire 7- Transports scolaires		
<b>COLLÈGES ET LYCÉES PUBLICS</b>		1- Construction entretien des lycées 2- Fonctionnement des lycées 3- Vie scolaire	1- Construction et entretien des collèges 2- Fonctionnement des collèges 3- Transports scolaires 4- Attribution des aides à la scolarité	
<b>COLLÈGES ET LYCÉES PRIVÉS</b>	Gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1- Signature des contrats d'association 2- Attribution des moyens de fonctionnements matériels et personnels non enseignants 3- Signature et contrôle de l'exécution des contrats 4- Participation, via la garantie d'emprunt et des subventions, à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments et installations, des internats et des cantines	1- Attribution des aides à la scolarité 2- Prise en charge des personnels des internats et des cantines 3- Participation au fonctionnement 4- Participation, sur financements de l'état et sur fonds propres (CD) à la rénovation et à la mise aux norme des bâtiments et installation, des internats et des cantines	

Source : ISEE, 2012

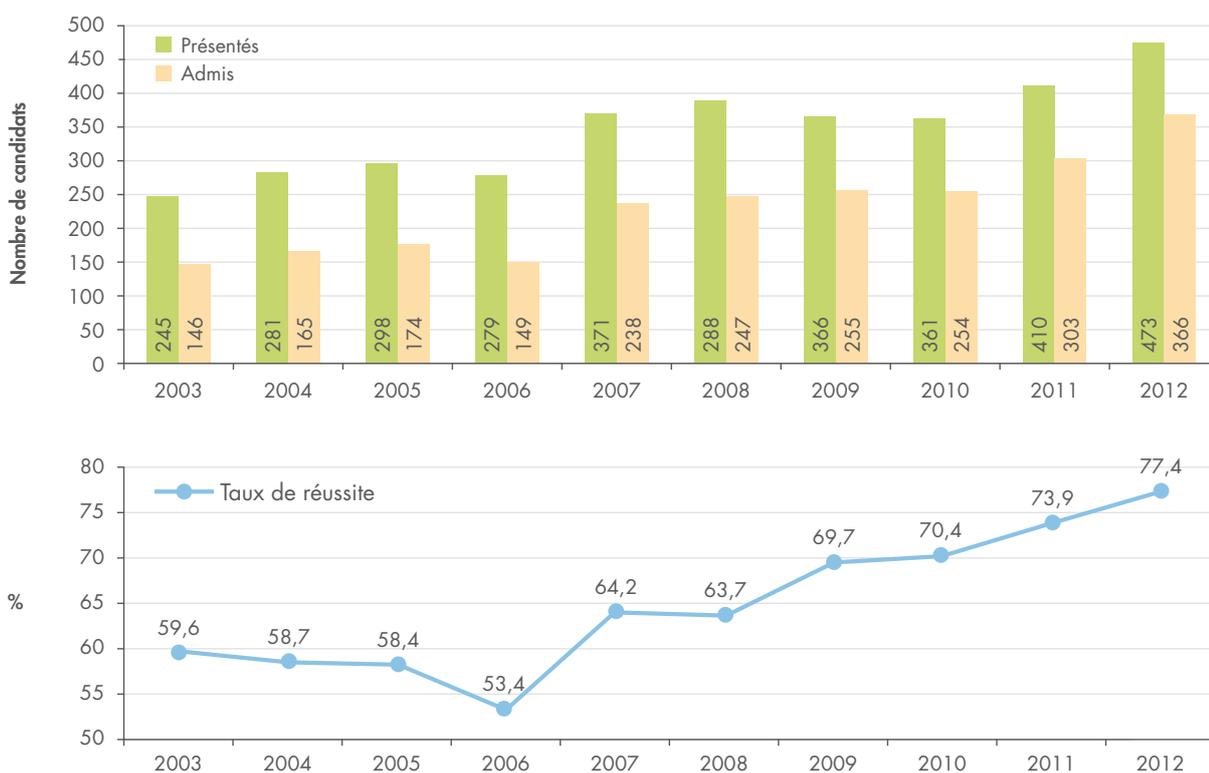
## 6.3.2 Les indicateurs d'opportunité

### 5 TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

#### Évolution décennale des résultats au baccalauréat



#### Évolution décennale des résultats du BTS



■ Taux d'accès au bac d'une génération, classe d'âge : **50 %**  
■ Nombre de bacheliers en 2011 : général **914**, technologique **668**, professionnel **671**

■ Nombre de diplômes d'enseignement supérieur délivré en 2011 : **660**  
■ Taux de sortie des élèves du système scolaire sans diplôme : **20 %**

■ Taux d'illettrisme : **13 %**  
■ En 2012, **16 %** de la population scolaire suivent un enseignement en LCK

### 6.3.3 Les choix et les priorités possibles

■ **Faut-il maintenir le système éducatif actuel (modèle français) ou accroître l'autonomie (transferts de compétences, référentiels, diplômes, prise en compte de la diversité culturelle, paiement et gestion des personnels) du système éducatif calédonien ?**

Cette interrogation est double : elle signifie à la fois l'adhésion totale au modèle français (école unique, uniforme et intégrative, en refondation) et donc le renoncement à d'autres modèles, mais également la volonté ou non du système éducatif calédonien d'être plus autonome et de se construire progressivement un modèle plus adapté, en prenant en charge l'ensemble du transfert de compétences

■ **Faut-il favoriser un modèle qui privilégie l'élitisme ou la réussite du plus grand nombre (enseignements scolaire et supérieur) ?**

Il ne s'agit pas d'exclure l'une ou l'autre réponse, mais bien de poser la question de savoir où doit se situer le curseur entre ces deux positions, dans la mesure où cela entraîne des conséquences sur les priorités éducatives, compte tenu de la contrainte des moyens, et sur le développement de mesures de « rééquilibrage » (ou de discrimination positive)

■ **Faut-il « sanctuariser » l'espace scolaire ?** Question importante et débattue dans la commission « Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne ». Comment concilier la volonté républicaine de séparer l'espace privé de l'individu de l'espace public que constitue l'école, avec une société qui reconnaît fortement les différences culturelles et religieuses ?

■ **Faut-il prendre en compte les territoires dans l'organisation du système éducatif calédonien ?**

■ **Dans quelle mesure faut-il décentraliser, et quelle doit être l'autonomie des établissements scolaires ?**

■ **Faut-il harmoniser les modalités de pilotage des différents secteurs d'enseignement (public, privé et par degré) ?** Le transfert de l'enseignement du second degré public et privé, et du primaire privé de L'État à la Nouvelle-Calédonie donne plus de pertinence à cette question.

### 6.3.4 Les prérequis et conditions de réalisation

■ **Le consensus politique doit exister sur un projet éducatif.** L'école se doit de fonctionner sur un projet partagé par tous.

■ **Il convient de s'accorder sur les modalités du contrat d'association avec l'enseignement privé.** La compétence relève désormais de la Nouvelle-Calédonie et elle conditionne l'affectation des moyens et, plus généralement, la construction d'un projet partagé.

■ **Le projet de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie doit être défini.** La cohérence avec les besoins de la société calédonienne et avec le système scolaire sont des enjeux fondamentaux.

■ **Une clarification du pilotage du système éducatif et du système de formation professionnelle continue**

**s'impose.** La séparation des deux mondes ne favorise pas la cohérence entre la formation initiale et la formation professionnelle continue.

■ **Une clarification en matière de stratégie d'aménagement du territoire est nécessaire.** La question des choix en matière d'implantation des établissements scolaires et d'affectation géographique des moyens dépend de la conception du rééquilibrage qui est privilégiée.

■ **Le développement de l'enseignement des langues et de la culture kanak doit de nouveau constituer une préoccupation.** Langues d'enseignement et de culture, elles doivent être valorisées dans le système éducatif calédonien par le développement de référentiels, la professionnalisation des enseignants, et par l'intégration dans le socle commun des connaissances et des compétences.

## 6.3.5 Objectifs, résultats attendus et moyens

### a. Construire des connaissances et des compétences adaptées au pays

#### ■ Le socle commun adapté de connaissances et de compétences

##### ■ Pourquoi un socle adapté ?

La commission du Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne a considéré que la politique du socle commun est le volet le plus important, le volet « préalable » de toute politique éducative. Le socle commun de connaissances et de compétences désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. Il a été instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Construire le socle commun de connaissances et de compétences, c'est à la fois donner aux élèves les outils indispensables pour exercer leur citoyenneté, mais aussi leur permettre de s'insérer socialement et économiquement.

La répartition des compétences en matière de programmes est partagée entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (pour l'enseignement primaire), sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques, et l'Etat (pour l'enseignement secondaire). Le socle a été mis en œuvre, avec quelques difficultés au niveau national et local, dans le second degré. Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté, le 13 janvier 2012, une délibération portant sur l'organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie, intégrant la mise en œuvre du socle. On y trouve une définition du socle identique à celle de la métropole.

La commission du Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne propose que ce socle soit défini en reprenant nombre d'éléments du socle national et en adaptant certains. Le chantier de l'adaptation reste entier, mais l'on conçoit que des marges importantes existent pour que cette école ressemble plus à la diversité de la Nouvelle-Calédonie.

#### ■ Le socle peut-il s'intégrer dans l'école du destin commun ?

Pour la commission du Grand débat : « L'École se révèle être tout à la fois le berceau et la terre nourricière d'une identité calédonienne en construction. Il importe donc que, dans cette perspective, elle s'appuie à la fois sur les valeurs kanak, océaniques et occidentales ; qu'elle promeuve les individus en tant que membres de groupes issus d'identités plurielles représentant les différentes communautés vivant en Nouvelle-Calédonie. En ce sens, la prise en compte de la diversité culturelle propre à la Nouvelle-Calédonie est fondamentale. L'enseignement des cultures kanak et océaniques doit aider à développer les capacités à se connaître soi-même pour mieux s'ouvrir aux différences, à prendre conscience au travers des cultures de ce qui nous unit et de ce qui nous sépare et que la culture n'est pas un héritage figé mais une construction permanente ».

La loi de refondation de l'école introduit l'idée de culture, qui s'ajoute au socle commun de connaissances et de compétences antérieur. Ainsi parle-t-on aujourd'hui, dans la loi de refondation, d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

#### ■ L'adaptation des programmes : un outil au service de la réussite scolaire

Dans l'enseignement primaire les programmes relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie. Pour le second degré, les programmes demeurent nationaux. Les divergences récentes sur l'adaptation des programmes d'histoire-géographie au baccalauréat sont révélatrices de la difficulté à faire reconnaître cette réalité.

Le travail considérable qui a été mené dans le primaire pour aboutir à des programmes adaptés en 2005, et en histoire-géographie dans le second degré, doit être poursuivi avec les programmes actuels (programmes de 2008), et ne pas se limiter à une contextualisation de programmes métropolitains. Dans les programmes du primaire, la construction du vivre ensemble était un axe majeur et participait à un projet collectif.

Les enjeux de société, essentiels, ne doivent pas faire oublier que l'adaptation, dans toutes les disciplines, a fondamentalement un objectif pédagogique, qu'elle est une composante de l'apprentissage des savoirs et de l'éducation. C'est bien cette dimension qui doit être privilégiée par les enseignants, les chercheurs, les responsables du système éducatif calédonien.

Par exemple, l'enseignement des langues et de la culture kanak doit pouvoir s'inscrire dans la maîtrise des savoirs fondamentaux (maîtrise de sa langue maternelle), mais aussi favoriser l'accueil des élèves au sein de l'école comme la motivation des enfants et des parents pour l'école par une meilleure valorisation<sup>(6)</sup>. Plus largement, il s'agit de développer la recherche universitaire locale dans le sens d'une prise en compte du rôle de la langue et de la culture dans les apprentissages, dans toutes les disciplines, notamment scientifiques. Pour un spécialiste calédonien<sup>(7)</sup> de l'ethno-mathématique : « *Ainsi, en apprenant à compter dans sa langue maternelle, l'enfant kanak et océanien pourra, d'une part, construire un rapport positif au nombre. D'autre part, il pourra effectuer le transfert nécessaire pour entrer dans la numération en français. N'est-ce pas ce que l'école, en situation d'interculturalité, devrait rechercher ?* ». L'université de la Nouvelle-Calédonie envisage de créer un centre de langues dans lequel les LCK pourraient être valorisées.

### ■ Des référentiels interculturels

Dans un contexte de multi-culturalités, comme en Nouvelle-Calédonie, la question de l'interculturalité est essentielle. L'interculturalité en éducation signifie à la fois la volonté de vivre ensemble mais aussi l'apprentissage de capacités permettant le développement de relations harmonieuses. En effet, les approches interculturelles en éducation recouvrent trois objectifs : « *reconnaître et accepter le pluralisme culturel comme une réalité de société ; contribuer à l'instauration d'une société d'égalité de*

*droit et d'équité ; contribuer à l'établissement de relations interethniques harmonieuses*<sup>(8)</sup> ». L'éducation interculturelle permettra à l'élève d'élaborer des compétences dans plusieurs cultures et de se construire une vision du monde à la fois individuelle et collective qu'il pourra partager avec les autres. Cela implique une reconnaissance de l'autre dans sa différence.

### ■ Un schéma prévisionnel pluriannuel des formations initiales et continues

L'offre de formation se doit d'être cohérente avec les choix pédagogiques et les besoins. Cela concerne la carte scolaire (le maintien de la mixité sociale ou non, l'intégration ou non du privé confessionnel), la carte des formations avec la place des enseignements professionnels et du post-bac, la définition des relations entre public et privé en matière de formation, les moyens affectés ou alloués aux écoles et aux établissements scolaires, publics et privés, en matière de fonctionnement et d'investissement, le choix d'une offre unique et cohérente de l'offre, la manière de répondre aux besoins de qualification de l'économie en intégrant dans une même logique formation initiale et formation professionnelle continue<sup>(9)</sup>.

Il faut pour cela associer davantage la formation initiale sous statut scolaire à l'ensemble des structures et des démarches mises en place dans le cadre de la formation professionnelle continue et de l'emploi :

- observatoire de l'emploi, des qualifications et des salaires,
- études sectorielles ou études métiers,
- développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- élaboration de référentiels de certification,
- développement de l'alternance.

Dans le même sens, il est souhaitable d'établir une cohérence au niveau gouvernemental entre l'Éducation, la Formation et l'Emploi (EFE) afin de définir une politique commune et cohérente entre l'éducation, la formation avec les politiques d'emploi.

(6) Pour plus de développements sur l'évolution, l'intérêt, les questions soulevées par cet apprentissage au sein de l'école, voir notamment l'ouvrage de Marie Salaün. Elle exprime aussi la difficulté pour l'enseignement des LCK d'être « pleinement reconnu comme une discipline scolaire légitime et égale aux disciplines traditionnelles du système scolaire français ». *La difficulté de positionner les LCK dans le socle commun des connaissances et compétences en est une illustration*. Décoloniser l'école. Hawaï, Nouvelle-Calédonie. Expériences contemporaines, page 197, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

(7) G. Lavigne. *Compter dans sa langue pour mieux compter dans l'autre*, 2010.

(8) Approches interculturelles en éducation. Étude comparative internationale, *Institut national de la recherche pédagogique*, septembre 2007.

(9) Notamment dans le cadre de développement des filières stratégiques présentées dans le présent document. Cf également les besoins en compétences dans le chapitre sur le capital humain et la formation professionnelle continue.

## ■ Une carte des formations au service du rééquilibrage et du développement économique

La carte des formations concerne l'ensemble des structures pédagogiques des établissements d'enseignement sous statut scolaire public et privé sous contrat. Elle comprend les formations initiales générales, technologiques et professionnelles des collèges et lycées, publics et privés. C'est un levier essentiel de développement des compétences pour un territoire. Elle recouvre géographiquement la carte d'implantation des établissements mais les structures peuvent varier d'un collège à l'autre, y compris dans un même lieu (présence ou non de SEGPA, d'ALP).

Cette carte des formations est fortement impactée par l'évolution des effectifs, notamment pour l'ouverture ou la fermeture d'établissements, de divisions ou de filières. **Cependant, ces décisions doivent aussi prendre en considération d'autres critères en termes de rééquilibrage géographique, de réponse aux besoins économiques, de dynamique locale, de mixité sociale et ethnique.** Le type de formation offerte est un facteur décisif : ouvrir des BTS en province Nord ou des filières très demandées en priorité contribue fortement au rééquilibrage, mais il faut alors s'assurer de l'accès des élèves à un environnement favorable (activités hors scolaire, entreprises pour les stages, transports, loisirs). Cette même préoccupation d'environnement favorable concerne également les enseignants (logements, loisirs, accueil au sein de la population, écoles pour leurs enfants).

## ■ Une carte scolaire au service de la mixité sociale et du destin commun

La carte scolaire a été créée en 1963 pour faire face à un afflux d'élèves dû à l'allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans, et à l'accroissement démographique. Dès lors, des circulaires vont définir des secteurs géographiques scolaires et affecter les élèves à un établissement public en fonction de leur domicile. Des dérogations vont être accordées, mais des stratégies de contournement existent comme le choix d'une option rare dans un établissement. A partir de la fin des années 1990, l'objectif de mixité sociale est mis en avant, l'hétérogénéité sociale étant considérée comme « une richesse à

exploiter ». L'assouplissement en métropole de cette carte scolaire va produire des effets contrastés, aggravant dans de nombreux cas les disparités de recrutement entre les collèges, et renforçant leur hiérarchisation<sup>(10)</sup>. Les établissements privés sous contrat ne sont pas concernés par la carte scolaire. En effet, la liberté de choix impose l'existence systématique, pour un lieu donné, d'une offre publique. Cela interroge la situation calédonienne dans la mesure où l'offre publique a longtemps été absente de certains territoires et que la situation actuelle de rattrapage, notamment par l'action des provinces pour les collèges publics, met en concurrence le public et le privé dans des conditions qui ne sont pas identiques<sup>(11)</sup>.

En Nouvelle-Calédonie, la carte scolaire constitue un élément important en faveur de la mixité sociale et de l'égalité des chances, de la mixité des communautés et de la construction d'un destin commun. Mais, si la carte scolaire vise à éviter la « ghettoïsation » de certains établissements dans l'agglomération du Grand Nouméa, il n'en demeure pas moins que les familles développent de multiples stratégies de contournement pour échapper à sa contrainte.

## ■ Construire un schéma prévisionnel des formations concerté et cohérent

Dans le contexte calédonien, les acteurs et prescripteurs de la formation initiale sont nombreux, avec des champs de compétences différents : enseignement public et privé sous contrat, apprentissage, secteur agricole, secteur sanitaire et social, enseignement supérieur sous statut scolaire/universitaire. De fait, les directions concernées sont nombreuses : directions de la Nouvelle-Calédonie, directions provinciales, chambres consulaires, directions des enseignements privés, Etat et université pour le post-bac, etc. Cependant, le transfert des compétences permet à la Nouvelle-Calédonie une capacité d'intervention plus large et plus homogène que dans les régions métropolitaines.

Construire une offre de formation cohérente implique de partager une vision large de l'offre de formation, et ce afin d'éviter doublons ou formations concurrentielles dans des secteurs étroits, avec pour préoccupation la capacité d'accueil des établissements pour l'ensemble des élèves.

(10) Réguler la carte scolaire : pour une politique ambitieuse de mixité sociale, rapport d'information de Françoise Cartron, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication n° 617 (2011-2012), 27 juin 2012.

(11) Notamment sur la question de l'état du bâti et de l'équipement des établissements scolaires.

Cette vision globale doit permettre de mixer les publics (scolaires, apprentis, formation continue) tout en veillant à remplir les places offertes en formation, à mettre fin aux formations sans débouchés, et à mobiliser les moyens sur les secteurs porteurs.

C'est donc dans une vision globale que le schéma prévisionnel global des formations doit être élaboré avec l'ensemble des acteurs. Il deviendra la référence pour les investissements du public comme du privé. La carte des formations, au sens strict, pilotée par le Vice-Rectorat, s'inscrirait dans ce cadre.

La carte des formations professionnelles et technologiques pour lycées s'inscrirait dans le schéma prévisionnel des formations initiales (SPFI), en phase avec le schéma des formations

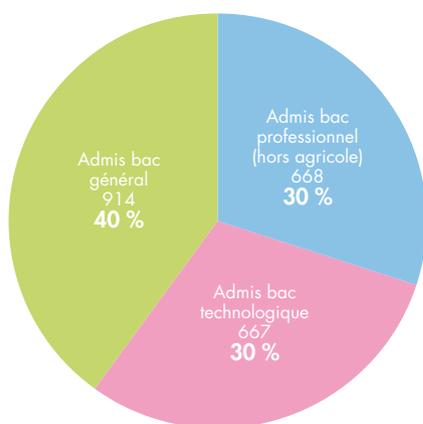
professionnelles continues élaboré par la DFPC. Ce schéma prévisionnel des formations initiales servirait de référence aux collectivités pour planifier les investissements, le programme prévisionnel des investissements (PPI), en intégrant progressivement la formation continue et les nouvelles structures de formation initiale comme les collèges et lycées en construction (Pouembout et Mont-Dore), ou les structures de la formation continue.

Le scénario qui consisterait à favoriser l'orientation des élèves de troisième, du public comme du privé, vers les séries générales et technologiques, et moins vers les filières professionnelles des lycées afin de faciliter leur poursuite d'études vers le supérieur long, impliquerait une évolution de la carte actuelle des formations avec des conséquences sur les structures et les personnels.

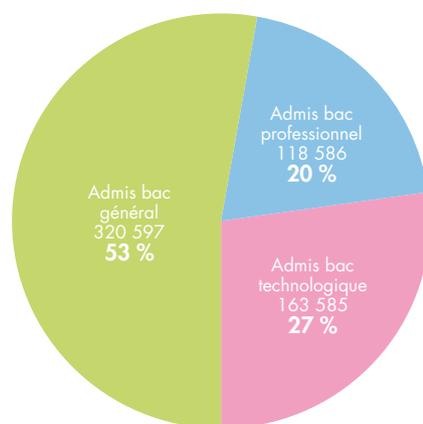
### ■ Préciser la place des enseignements professionnels et technologiques en Nouvelle-Calédonie

#### Faut-il modifier le poids des enseignements professionnels dans la carte des formations initiales et développer les séries générales et technologiques ?

#### 6 COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES ADMIS AU BAC ENTRE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LA FRANCE EN 2011



Répartition des admis au bac 2011 en Nouvelle-Calédonie (hors session de remplacement)



Répartition des admis au bac 2011 en métropole

Comme l'indique les graphiques ci-dessus, les enseignements professionnels sous statut scolaire, publics et privés, occupent une part prépondérante et atypique en Nouvelle-Calédonie, au détriment des autres séries. La réforme de la voie professionnelle, en supprimant les cursus de bac pro « en 4 ans » (2 années de BEP + 2 années de 1ère et terminale), pour s'aligner sur les cursus en trois ans des lycées, va avoir pour conséquence de conduire plus de jeunes au niveau bac (au moins 50 % des élèves auparavant s'arrêtaient au BEP), et d'attirer encore plus de jeunes vers ces filières.

La part des bacheliers professionnels pourrait dépasser les 35% en 2013. Cela impactera notamment la poursuite d'études post-bac à l'université de la Nouvelle-Calédonie et en BTS.

Si l'enseignement professionnel sert de régulateur au système éducatif, au détriment du choix des enfants, il constitue aussi, en Nouvelle-Calédonie, **une voie de réussite. Le développement de certains bacs pro** dans le domaine industriel a directement accompagné l'implantation des deux usines de Vale et de KNS, y compris en implantant ces filières industrielles dans le nord (au lycée

Agustín Ty avec des bacs pro électrotechnique). L'apprentissage en CFA comme en lycée est une voie à valoriser.

**La voie technologique** en Nouvelle-Calédonie a été, et reste, un vecteur essentiel de promotion sociale, en permettant l'accès au baccalauréat, puis au post-bac (IUT et BTS), pour des milieux modestes, notamment des milieux océaniques. Les contenus de formation, leur niveau théorique, les méthodes pédagogiques souvent innovantes,

font de **cette voie un véritable tremplin pour la réussite des jeunes**. De plus en plus, **des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** drainent de manière spécifique ces publics, comme c'est le cas en Nouvelle-Calédonie. De plus en plus, ces lycéens se trouvent en concurrence avec les bacs pro qui souhaitent intégrer des formations post-bac de type BTS et dans les IUT avec les bacheliers généraux.

## ■ Développer une vision plus globale dans l'affectation des moyens (investissement, personnels, etc.)

### ■ Entre l'enseignement public et le privé sous contrat d'association

La coexistence du public et du privé sous contrat d'association important est une réalité calédonienne. Elle trouve des explications dans son histoire, mais également dans les stratégies d'offre de formation développées par le privé et le public. Ainsi, l'importance du privé dans l'enseignement professionnel, notamment tertiaire, est un élément majeur à prendre en compte lors de toute réflexion sur l'évolution de la carte des formations. En matière d'affectation post classe de 3e, les places offertes par le privé constituent un apport essentiel, permettant, avec plus ou moins de bonheur, de répondre aux demandes des familles. Le respect de la liberté d'enseignement et du choix des familles, reconnu par la Constitution, se heurte parfois au respect du droit à l'éducation, c'est-à-dire d'assurer à chacun les prestations auxquelles il a droit et, cela sur l'ensemble du territoire.

Dans une optique gestionnaire, on peut considérer que le regroupement de divisions permet d'économiser des divisions (et des postes) et donc des moyens qui pourraient être affectés ailleurs pour le pédagogique, notamment afin d'améliorer la qualité de l'offre. Les collèges de petite taille ne peuvent offrir qu'un éventail limité de possibilités en option, les contraintes liées aux dépenses de structures étant relativement incompressibles. Une alternative, plus conforme au souhait des familles, au regroupement de divisions en un lieu unique, est la mise en réseau des moyens (notamment en enseignants entre les différents collèges et établissement au sein d'un territoire).

Il faut ajouter **l'impact de la diminution de la population scolaire dans certaines parties du territoire** (côte Est et Iles) qui va provoquer une mise en concurrence des établissements publics et privés,

et donc des fermetures d'établissements, ces derniers ne disposant plus du seuil critique pour fonctionner. Cela n'ira pas sans réaction d'incompréhension des populations. Il conviendra donc d'apprécier chaque cas au regard de la situation locale, de son histoire, de l'évolution de la population scolaire, et de la volonté des familles et des élus, sachant qu'en outre, le nombre d'élèves par classe varie entre provinces et entre enseignement public et privé.

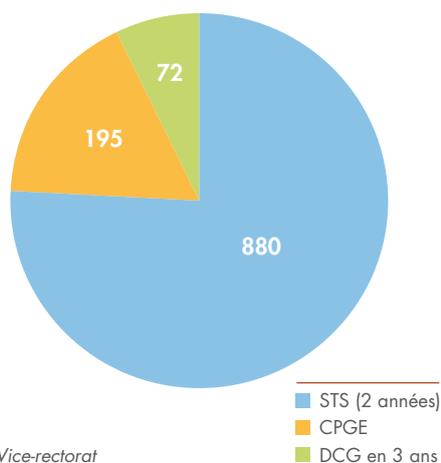
Enfin les aides versées (et garanties d'emprunt) par les collectivités au privé pour la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments ne sont pas négligeables. En dehors du fait que le cadre juridique de ces financements publics doit être précisé, il s'avèrerait nécessaire, étant donné les écarts des conditions d'accueil et de sécurité des élèves et des personnels entre le public et certains établissements du privé, que ces aides financières soient proposées en intégrant par exemple des dimensions liées à l'offre de formations (intégration dans le schéma des formations), à la carte scolaire, à la rénovation ou à la mise aux normes.

### ■ Entre la formation initiale et la formation continue

Il s'agit de permettre des investissements croisés, d'une part entre des structures d'apprentissage et la formation sous statut scolaire, mais aussi d'autre part entre formation continue et formation initiale, afin de permettre aux enseignants qualifiés de pouvoir exercer, sans contraintes administratives excessives, dans différentes structures et différents types d'enseignement. Dans la même logique, le développement de ce que l'on appelle des lycées des métiers, regroupant à la fois des filières de formation, mais également différents types d'enseignement allant du scolaire à la formation continue pour adultes, en passant par l'apprentissage, doit être encouragé.

## ■ Une carte du post-bac au service du développement

### 7 LE POST-BAC COURT DANS LES LYCÉES ET CFA



Source : Vice-rectorat

**On constate une tension permanente entre les demandes d'accès aux sections de techniciens supérieurs (BTS), et les capacités d'accueil de ces formations en Nouvelle-Calédonie.** L'insuffisance de l'offre ne relève pas simplement d'une mauvaise prise en compte des besoins, mais aussi de contraintes d'ordre pédagogique (trouver des lieux de stage adaptés quand il existe un tissu de TPE), l'étroitesse des besoins dans certains secteurs, etc.

Les classes de BTS présents sur le territoire forment des diplômés convoités par les entreprises dans des domaines aussi divers que la comptabilité, l'informatique de gestion, le commerce,

l'électrotechnique, la maintenance industrielle, le bâtiment, le secteur sanitaire et social, ou l'agriculture. L'accroissement du nombre de lauréats aux bacs professionnels va se traduire par une tension accrue sur les capacités d'accueil, créant une concurrence avec les élèves issus des bacs technologiques.

Enfin, l'importance numérique des bacs professionnels et technologiques en Nouvelle-Calédonie et l'insuffisance de l'offre post-bac, pose la question de leur accueil à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) dans des formations non adaptées à ces profils. Le projet d'ouverture d'un IUT à l'UNC est un point positif mais qui ne doit pas se limiter au secteur tertiaire, car les besoins dans le domaine industriel sont tout aussi importants (maintenance, électrotechnique, informatique).

Il convient donc de s'interroger sur la nécessité (et la capacité) de la Nouvelle-Calédonie à offrir localement un large éventail de formations post-baccalauréat. Ne faut-il pas mieux intégrer au schéma la délocalisation sur la base de partenariats conclus avec des établissements métropolitains ? Cela se pratique déjà pour quelques BTS très spécialisés, voire à l'étranger (Canada - CEGEP). Il pourrait en être de même pour les formations universitaires.

## b. Favoriser les conditions d'enseignement et d'éducation

### ■ Inciter à de nouvelles pratiques pédagogiques

Le rapport de la concertation sur la refondation de l'école, considère que « *la refondation [de l'école] sera pédagogique ou ne sera pas* ». Cela traduit la nécessité de faire entrer les pratiques innovantes dans les classes et de sortir du schéma « *un maître face à un groupe d'élèves suivant le programme au même rythme* » et de préconiser d'autres pédagogies « *petits groupes, tutorat, projets – plus efficaces, en particulier, face à la difficulté scolaire* ». Nouvelles pédagogies et usages du numérique, dans et pour les apprentissages, sont deux exigences qui renvoient à une autre priorité, celle d'une formation de qualité des enseignants.

### ■ Enseigner autrement, la nécessité pédagogique

C'est justement dans ce contexte qu'il devient nécessaire d'affirmer la nécessité de la pédagogie et de la didactique. Il convient de poser les vraies questions sur ce que les élèves apprennent vraiment à l'école, sur la manière diverse de transmettre le savoir, sur le « comment faire » pour que la transmission soit synonyme d'émancipation, sur le « comment prendre en compte » l'enfant qui est dans l'école avec son identité, sa culture ? Comment susciter chez lui une véritable activité intellectuelle de construction, d'interrogation, de curiosité ? C'est tout le sens de la pédagogie, défendue par Jules Ferry, au moment où s'installe l'École Républicaine, c'est-à-dire le moyen de faire acquérir aux élèves

savoirs et compétences. L'école est ouverte au monde : la véritable garantie d'égalité des chances en matière d'accès à la connaissance, à la culture, à l'émancipation de l'élève, repose sur l'expertise de l'enseignant en matière de savoirs académiques et de transmission. C'est cette même expertise qui protège l'élève des dérives offertes par la société de communication.

Yann Algan nous rappelle que « *toutes les mesures internationales, notamment à partir des enquêtes PISA de l'OCDE, montrent que l'écolier français se sent beaucoup moins bien à l'école que les enfants des autres pays développés : il se sent moins appartenir à une communauté et souffre d'absence de coopération. Notre école a beau rappeler les grands principes de vie ensemble, elle développe moins le goût de la coopération que celui de la compétition. Les écoliers français sont ceux qui apprennent le moins à travailler en groupe.* » Se pose, pour lui, la question « *de la réforme en profondeur des méthodes pédagogiques verticales de l'école française et apprendre dès le plus jeune âge à coopérer, à travailler en groupe, à innover, et à avoir le droit de se tromper*<sup>(12)</sup>. » Tout cela se construit dès le plus jeune âge. Il a été montré également que les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux qui pratiquent un suivi individualisé des élèves<sup>(13)</sup>.

### ■ Le redoublement, un impact négatif

Les systèmes éducatifs de l'OCDE les plus performants pratiquent peu le redoublement, contrairement à la France et même à la Nouvelle-Calédonie, dans le premier comme dans le second degré. Dans les pays qui pratiquent un taux élevé de redoublement, les écarts de performances tendent à être corrélés avec les milieux socio-économiques, les élèves des milieux défavorisés semblant être davantage affectés par le redoublement. C'est une réalité que nous retrouvons en Nouvelle-Calédonie. Globalement la politique de redoublement est considérée comme :

- Inefficace sur les performances et démotivante pour les élèves, pouvant se traduire par

des problèmes de comportement en classe.

- Injuste car trop dépendante souvent de la pratique de l'établissement ou de l'école.
- Coûteuse pour la collectivité (années supplémentaires des élèves).

Il s'agit donc de :

- Réduire le taux de redoublement dans le système éducatif calédonien.
- Mettre en place d'autres dispositifs d'aide ou de soutien des élèves.
- Conserver le redoublement qui peut, dans certains cas, être utile s'il n'est pas synonyme d'échec.

### ■ Développer l'usage du numérique

Aider à la généralisation des environnements, des services et des ressources numériques, implique des stratégies au niveau du pays, des provinces, des communes, pour déployer dans les établissements et les écoles les équipements, les services et les ressources nécessaires. Il s'agit notamment pour l'éducation de :

- Généraliser les environnements numériques de travail (ENT) : tous les utilisateurs (enseignants, élèves, familles, autres personnels) d'une école, d'un collège, d'un lycée doivent disposer d'un point d'entrée qui simplifie l'accès aux différents services numériques.
- Réduire l'écart numérique dans l'enseignement primaire public et privé sous contrat.
- Développer les contenus numériques pour l'éducation adaptés à la Nouvelle-Calédonie.
- Favoriser le partenariat pour le numérique avec les collectivités locales.
- Former les personnels à un usage pédagogique.

En 2012, le constat du rapport de la mission parlementaire pilotée par Jean-Michel Fourgous<sup>(14)</sup> était clair : « *si la fracture liée à l'équipement tend à diminuer, la « fracture d'usage » s'intensifie : plus l'apprenant est issu d'un milieu favorisé, plus il sait se servir du numérique pour s'autoformer. Comme dans tous les autres pays, la France n'a d'autres choix que de former réellement les jeunes aux outils et usages du numérique* ». Plus que jamais, les mutations technologiques

(12) « La morale laïque, culture commune nécessaire au ciment d'une société », Yann Algan, professeur d'économie à Sciences Po. *Le Monde.fr* du 21 avril 2013.

(13) Cf tous les résultats des évaluations PISA.

(14) Jean-Michel Fourgous, rapport de la mission parlementaire sur l'innovation des pratiques pédagogiques par le numérique et la formation des enseignants, *Se former, collaborer, innover, un nouveau modèle éducatif pour l'égalité des chances*, 24 février 2012.

liées au numérique nous questionnent sur ce qu'est aujourd'hui le savoir et sa transmission. La complexité de la réponse interpelle l'enseignant, à la fois sur les opportunités nouvelles qu'elles permettent dans l'apprentissage, mais aussi en offrant à l'élève un accès aux connaissances, inconnu dans le passé, qui met le savoir scolaire en concurrence avec d'autres média et une société de communication plus attrayante. Il ne faut pas craindre l'ouverture aux technologies nouvelles, à l'univers virtuel, si on permet à l'enfant de les maîtriser. Une « *génération mutante* », nous dit un philosophe et historien des sciences<sup>(15)</sup>, en parlant des jeunes d'aujourd'hui, qui nous oblige à réinventer nos pratiques.

Mobilisation autour du B2i<sup>(16)</sup>, généralisation du C2i2e<sup>(17)</sup> pour les enseignants (maintenant obligatoire pour les nouveaux enseignants), développement des usages<sup>(18)</sup> et contenus au sein de l'école et du post-bac (BTS, Université), évolution des enseignements avec un dispositif mixte associant présentiel et e-learning (enseignement à distance<sup>(19)</sup>), constituent autant de leviers pour **l'innovation et l'égalité des chances**.

### ■ Éduquer et enseigner l'interculturel

La création, sur l'ensemble du territoire, de classes bilingues anglais-français, LCK-français, de sections européennes, doit être encouragée dans le premier comme dans le second degré, y compris en lycée professionnel.

En Nouvelle-Calédonie, l'enseignement doit permettre d'éveiller à la diversité, de repérer les différences comme source d'enrichissement, d'identifier les points qui rapprochent. Il faut pour cela que l'enseignant puisse adapter les formes

d'apprentissage en prenant en compte la diversité des profils d'élèves, les cadres de référence et des contextes d'appartenance. L'ouverture pratiquée dans certains établissements de brousse vers le milieu tribal par les équipes pédagogiques contribue à cette connaissance essentielle à la mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques. Cela doit être conforté par des travaux sur les contenus et les outils didactiques.

### ■ La co-éducation

#### Une ambition à concrétiser

La Commission du Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne « *juge essentiel de développer cette problématique afin que soit pleinement reconnue la complémentarité école/famille à partir du respect mutuel, d'une meilleure compréhension et d'une confiance réciproque.* » Pour pallier les difficultés énoncées, elle propose des recommandations qui permettraient d'instaurer une « co-éducation », c'est-à-dire une éducation partagée entre les familles et l'école pour que les parents puissent réinvestir l'école.

#### Dans le cadre d'un projet de territoire

Plus largement dans le cadre d'un projet éducatif partagé au niveau local, notamment municipal, la prise en compte de la proximité, le rapport au territoire et le rapprochement des acteurs, peuvent être des éléments déterminants pour agir auprès des enfants et des familles, notamment par la mise en place d'actions ou de dispositifs partenariaux. Cela peut passer par des contrats d'objectifs avec les provinces et la Nouvelle-Calédonie ou dans le cadre de projets par l'intermédiaire de contrats de territoire<sup>(20)</sup>. Les collectivités territoriales, notamment les communes, face aux missions de plus en plus importantes, veulent être davantage reconnues comme des partenaires du système éducatif.

(15) Michel Serres ; Petite Poucette, édition Le Pommier, mars 2012 « Je le baptise Petite Poucette, pour sa capacité à envoyer des SMS avec son pouce. C'est l'écolier, l'étudiante d'aujourd'hui, qui vivent un tsunami tant le monde change autour d'eux ... Nos sociétés occidentales ont déjà vécu deux grandes révolutions : le passage de l'oral à l'écrit, puis de l'écrit à l'imprimé. La troisième est le passage de l'imprimé aux nouvelles technologies, tout aussi majeure ... Et tout repose sur la tête de Petite Poucette, car les institutions, complètement dépassées, ne suivent plus. Elle doit s'adapter à toute allure, beaucoup plus vite que ses parents et ses grands-parents. C'est une métamorphose ! La seule façon d'aborder les conséquences de tous ces changements, c'est de suspendre son jugement. Les idéalistes voient un progrès, les grognons, une catastrophe. Pour moi, ce n'est ni bien ni mal, ni un progrès ni une catastrophe, c'est la réalité et il faut faire avec ».

(16) Le Brevet Informatique et Internet est une attestation de compétences du niveau acquis, délivrée aux élèves des écoles, collèges et lycées et CFA.

(17) Le Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignant vise à attester les compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans des dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

(18) La priorité est souvent donnée à l'usage de l'informatique. Certains pays développent très tôt chez les jeunes (et les enseignants) des compétences en programmation (connaissance des langages informatiques) afin de donner une meilleure maîtrise de l'outil et de renforcer les capacités logiques.

(19) Ainsi l'Université de la Nouvelle-Calédonie, grâce aux TICE, expérimentera la délocalisation d'une partie de ses enseignements vers les populations de l'intérieur et des Iles (projet d'établissement 2012-2016).

(20) Le contrat de territoire peut croiser plusieurs thématiques : éducation, action sociale, transport, culture, développement économique...

## ■ Des dispositifs d'accompagnement à préciser

De multiples dispositifs d'aide et d'accompagnement existent dans le système éducatif calédonien. Cela nécessite à la fois une clarification en termes d'objectifs, de moyens mis en œuvre, de responsabilité institutionnelle et d'acteurs mis en jeu (professeurs, tuteurs, parents, etc). Un rapport de la Cour des Comptes de 2010<sup>(21)</sup> constatait qu'alors que le Code de l'éducation assigne au système éducatif d'être « *conçu et organisé* » en fonction des élèves, il ne se donne pas les moyens d'assurer un suivi plus effectif des parcours scolaires et une prise en charge plus personnalisée « *qui constituent les deux conditions nécessaires pour assurer la réussite des élèves* ». L'aide dans le temps scolaire est apparu comme un élément fondamental de la réussite.

Cette aide aux devoirs et aux leçons n'empêche pas le développement de l'accompagnement à la scolarité, ce dernier étant défini comme « *l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école.* » Son rôle est complémentaire afin de mieux prendre en compte les handicaps sociaux, culturels et géographiques dont pâtissent une partie des enfants du pays (utilisation des TIC, renforcement de l'autonomie, etc). De nombreuses initiatives ont été prises en ce sens par les collectivités locales.

La Cour des Comptes, dans son rapport de mai 2010, soulignait que « *l'aide aux devoirs ou le soutien méthodologique et disciplinaire doivent en effet faire partie intégrante de l'enseignement et n'ont pas à être transférées, en dehors du temps scolaire, à des intervenants.* »

En Nouvelle-Calédonie, cet objectif d'internalisation permettrait d'éviter de reporter sur des structures externes, ou des études surveillées payantes, le nécessaire soutien aux élèves, notamment en difficulté et d'éviter d'accroître ainsi les inégalités scolaires.

Se pose la question de l'organisation des rythmes scolaires (et de l'allongement de l'année scolaire). Cette question, commune au dispositif d'accompagnement, est essentielle en Nouvelle-Calédonie où l'importance du temps passé

dans les transports scolaires limite plus encore la faisabilité des devoirs du soir, aggravant ainsi les inégalités.

Il faut encourager, pour la Nouvelle-Calédonie, la prise en charge des devoirs par l'école elle-même. La conception de l'aide personnalisée ou individualisée dans le système éducatif calédonien est identique à la conception métropolitaine, c'est-à-dire une aide principalement dirigée vers les élèves en difficulté. Mais tous les élèves ont besoin, au sein de la classe, d'une aide individualisée, d'autant plus nécessaire à la maîtrise de compétences.

## ■ L'accompagnement hors temps scolaire, « après l'école »

Les élèves volontaires peuvent bénéficier d'une aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement éducatif (AE), hors temps scolaire. Ils peuvent aussi participer à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

L'accompagnement éducatif (AE) consiste à proposer, en plus des cours, un complément à des élèves qui en ressentent le besoin : c'est « l'école après l'école ». L'AE doit pouvoir attirer les élèves en difficulté, notamment si la coordination se fait avec leurs professeurs afin de les encourager.

Cet AE prend toute sa valeur dans le cadre du projet de l'établissement et du contexte local, car il faut trouver un équilibre entre les activités culturelles, sportives et l'aide au devoir en fonction des ressources locales. L'AE, qui impose une véritable concertation et un travail en équipe, doit être encouragé par l'institution. Des bilans réguliers sont nécessaires, ainsi qu'une formation des équipes et des accompagnateurs.

La subvention inscrite au BP 2013 de la Nouvelle-Calédonie pour les dispositifs d'accompagnement éducatif était de 99,5 millions XPF.

Les moyens mis en œuvre et leurs coûts pour les collectivités doivent donner lieu à une évaluation de leur efficacité.

---

(21) Cour des Comptes, *L'Éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves*, mai 2010.

## ■ Une vie scolaire au service du bien-être de l'élève

Le concept de « vie scolaire » recouvre tout ce qui concerne la vie de l'élève dans le cadre de l'établissement. Il s'agit du **comportement** (attitude, régularité, relations avec les autres adultes ou élèves, etc.), du **travail** (conditions de travail, résultats, apport et soutien culturels, difficultés rencontrées, objectifs poursuivis), ainsi que de **l'épanouissement de sa personnalité** (responsabilités prises, affirmation de soi-même d'une manière ou d'une autre, conception de son propre avenir).

Le Grand débat a insisté sur le fait que « *les conditions de la vie scolaire des jeunes, notamment les transports scolaires, les internats, les rythmes et la santé scolaire, ne sont pas satisfaisantes. Et cela nuit beaucoup à la réussite des élèves. Or, en Nouvelle-Calédonie, les conditions de scolarisation et de vie des élèves prennent une importance particulière compte-tenu de l'insularité du pays, de la dispersion géographique des établissements hors agglomération, des nombreux internats, de l'implantation historique des écoles et collèges, et du contexte socio-économique.* »

Si l'exigence première de la vie scolaire concerne l'assiduité des élèves, elle s'inscrit dans un contexte plus général où les leviers sont nombreux. Les points ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

### ■ Les rythmes scolaires

Il conviendra de mener une réflexion globale sur les rythmes scolaires au delà des rythmes de vacances. La réduction du nombre d'heures de cours quotidiens et l'allongement de la durée annuelle pourront être envisagés.

### ■ Les espaces scolaires

L'école n'est pas seulement un lieu de cours, mais aussi un lieu de vie. Elle doit donc être attentive à la qualité de l'accueil. Architecture et ergonomie doivent contribuer à rendre le cadre accueillant et propice aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et de détente. Elles contribuent également au bon accueil des parents. Ouvrir l'école sur l'extérieur, c'est remettre l'école au cœur de la cité : l'école doit être un service public au service du public. Les moyens mis en place par les collectivités (salles de réunion, équipements informatiques, centres documentaires, équipements sportifs) doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.

Elle permet notamment l'accueil des activités périscolaires.

### ■ Les aides à la scolarité

Les allocations scolaires versées aux élèves dépendent des provinces qui gèrent différemment les dispositifs. Les situations sont contrastées entre provinces, entre le public et le privé. Dans le premier degré, 38,6 % des élèves de Nouvelle-Calédonie sont boursiers, mais le taux est supérieur à 60 % en province Nord. En province Sud, 34 % des collégiens bénéficient d'une bourse, en province Nord et aux Iles Loyauté le nombre de boursiers en collège dépasse les 65 %, certains établissements sont à plus de 70 %. Traditionnellement, les établissements privés sous contrats connaissent un taux de boursiers plus élevés que dans le public. La situation est identique dans les lycées, notamment les lycées professionnels.

### ■ Les transports scolaires

Le transport scolaire doit faire l'objet d'une amélioration immédiate et profonde. Un travail de concertation entre le gouvernement et les différentes collectivités est nécessaire pour que des solutions puissent mieux prendre en compte les besoins des élèves et des familles.

### ■ Les internats

Au niveau du collège, 24,8 % des collégiens du privé sont internes contre 7,5 % pour le public. La répartition géographique des collèges explique en partie cette différence. L'agglomération de Nouméa représente 15 collèges publics sur 31, et 4 privés sous contrat sur 22. Les collèges de l'ASEE en province Nord accueillent le plus d'internes (46 %). Dans les lycées (LEGT) le taux d'internes est de 12,9 % pour le public et de 15,2 % pour le privé. En ce qui concerne les LP (lycées professionnels), les taux, plus élevés, sont respectivement de 19,7 % pour le public et de 39,5 % pour le privé sous contrat. En matière de demi-pension, 61 % des élèves du privé et 77 % du public sont demi-pensionnaires en collèges. Ces taux sont de 51 % et 56,4 % pour les LEGT, et de 48 % et 37,4 % pour les LP.

L'internat, véritable lieu de vie, peut agir comme un atout déterminant pour la réussite scolaire et pour l'intégration sociale de nombreux jeunes, notamment ceux et celles qui ne trouvent pas

en milieu familial les conditions favorables à leurs études. Ces internats doivent à la fois offrir un cadre de vie meilleur, un « isolement » dédié aux études et un soutien personnalisé. La pratique des « internats d'excellence » montre la voie des améliorations susceptibles d'être mises en œuvre pour l'ensemble des internats.

### ■ L'accueil des enfants en situation de handicap

Le rapport de recommandation de politique éducative préconise de renforcer l'accueil des publics handicapés, plus particulièrement en organisant mieux l'accessibilité de la classe et la mise à disposition de matériel pédagogique adapté. Il s'agit également de rendre efficace la scolarité pour l'enfant handicapé notamment en formant systématiquement le personnel enseignant.

### ■ L'éducation et la promotion de la santé : l'urgence d'une politique globale de santé scolaire

L'exercice de la compétence en matière de santé scolaire est donc éclaté entre de multiples acteurs sans qu'il n'y ait de politique éducative en matière de santé sur le territoire. Or, cette absence de politique globale de santé scolaire a pour conséquences des inégalités de traitement des élèves calédoniens. En ce qui concerne la santé scolaire, l'enseignement privé n'est pas soumis aux mêmes règles que l'enseignement public, sauf pour les visites médicales. Pour le reste (prévention, gestion des soins et des maladies), l'enseignement privé décide des orientations à prendre en matière de santé des élèves.

La santé scolaire est une mission de santé publique et une mission éducative comme le rappelle le Haut Conseil de la santé publique : « *L'enfance et l'adolescence constituent des périodes clés du développement au cours desquelles peuvent se créer, s'amplifier ou au contraire s'atténuer les inégalités de santé. C'est en référence à ses missions, en tant que milieu de vie qui accueille les élèves français pendant plus d'une décennie et comme espace privilégié d'éducation, que le système éducatif peut contribuer à l'amélioration de la santé de tous*<sup>(22)</sup>. »

Cela amène directement à la question de l'intégration de la santé scolaire dans la politique globale de santé en Nouvelle-Calédonie en évitant le cloisonnement actuel des moyens et de personnels<sup>(23)</sup>.

### ■ L'ouverture sur le monde et sur la société de l'établissement scolaire

Si le cœur de métier de l'établissement scolaire est pédagogique, l'ouverture sur le monde et sur la société sont devenus des enjeux fondamentaux, notamment avec les actions conduites dans le cadre des appariements, des partenariats entre établissements français, européens ou étrangers, des classes bilingues, des sections européennes ou internationales, mais aussi dans un espace de proximité, avec les actions menées en partenariat avec les collectivités locales dans les domaines culturels, sportifs, de l'accompagnement scolaire, de la prévention des risques, sans oublier l'ouverture que permet Internet...

Nombre de jeunes calédoniens n'ont pas la possibilité de découvrir d'autres pays, parfois même leur propre pays, mais peuvent développer une « curiosité pour le monde » à travers les TIC et les échanges qu'ils permettent avec des élèves étrangers. De même l'insertion de l'établissement dans les réseaux locaux permet aux équipes de trouver des réponses plus stimulantes en partenariat avec les collectivités, voire de bénéficier des dynamiques des projets de territoire, dans l'intérêt des jeunes. Nous sommes au cœur des apprentissages sociaux pour les élèves.

Si les objectifs éducatifs sont toujours présents, c'est un autre métier et d'autres compétences à acquérir pour le chef d'établissement et les équipes éducatives. Le rôle d'impulsion des autorités académiques et des collectivités est essentiel à travers l'accompagnement logistique et financier de ces actions. Il s'agit de favoriser les initiatives locales des établissements mais aussi de les évaluer. C'est l'enjeu de l'autonomie des établissements que permet leur statut.

### ■ La formation des personnels d'éducation et de surveillance

Surveillants et adjoints d'éducation (AE) sont un corps de fonctionnaire en Nouvelle-Calédonie. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur les missions de ces personnels, sur leur recrutement et leur carrière, et sur leur formation, afin de redynamiser leur rôle au sein des établissements et de les amener à partager les objectifs et la culture du service public de l'éducation.

(22) Haut Conseil de la santé publique, *Politique de santé à l'école*, décembre 2011.

(23) Cf le chapitre sur la politique de santé.

## c. Sécuriser les parcours scolaires et de formation

### ■ L'orientation : de l'orientation subie au parcours choisi

L'importance de l'orientation dans le système éducatif calédonien se traduit d'abord dans des résultats ou des constats :

- nombre d'élèves se retrouvent dans des structures spécifiques en collège,
- développement de filières courtes professionnelles dans un passé récent,
- présence d'effectifs importants d'élèves dans les sections technologiques et professionnelles des lycées, souvent liés à des caractéristiques sociales ou ethniques,
- existence d'un déterminisme de parcours pour certains élèves comme cela a été noté par les experts qui ont audité le système éducatif calédonien<sup>(24)</sup>.

Passer d'une orientation subie à une orientation choisie, et sortir ainsi de la corrélation avec les origines sociales ou de l'impact de comportements stéréotypés ou d'autocensure sociale, cela implique « *une préparation tout au long de la scolarité, mais aussi une simplification des structures, dont la complexité pénalise les familles qui n'ont pas accès aux codes de l'institution*<sup>(25)</sup> ». On retrouve, en Nouvelle-Calédonie, dans les études consacrées à ce sujet<sup>(26)</sup>, une forte correspondance entre des inégalités de résultats scolaires et des déterminants sociaux, culturels, et ethniques. Les inégalités ethniques devant l'école demeurent importantes et conditionnent la probabilité d'obtenir tel ou tel diplôme, les kanak et océaniens étant massivement surreprésentés dans les filières professionnelles et technologiques (notamment dans le tertiaire pour les filles).

De ce fait, l'orientation ne peut se réduire à donner de l'information pour que l'élève « construise son projet » en fonction de « ses capacités ». Les pesanteurs sociales et culturelles qui se manifestent aussi au sein de l'école, l'ignorance de certains domaines éloignés du milieu familial, impliquent une action de toute la communauté éducative. Des évolutions importantes, au sein du système éducatif, comme l'éducation tout au long de la vie, le socle commun de connaissance

et de compétences, les parcours de découverte des métiers et des formations instaurés par une circulaire nationale du 11 juillet 2008, permettent d'envisager d'autres modalités pour répondre aux besoins de l'élève à travers des pratiques nouvelles ou des partenariats.

### Et après le baccalauréat ?

L'orientation à l'issue de la troisième, comme à l'issue de la seconde, à un moindre degré, a des conséquences directes sur le vivier des poursuites d'études post-bac (vers l'enseignement professionnel court, ou des études longues à l'université ou des grandes écoles). Les bacheliers professionnels ne réussissent pas dans des études universitaires et s'orientent de plus en plus vers des filières courtes comme les BTS. Or, ces derniers accueillent aujourd'hui, prioritairement, des élèves issus des séries technologiques. L'insuffisance de l'offre post-bac courte sur le territoire soulève la question, déjà évoquée, de la carte des formations et des besoins de l'économie calédonienne. Elle interroge également sur la coordination avec l'offre de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), sur les passerelles existantes ou à créer pour des poursuites de bac+2 en licence et en master ou l'accès des classes technologiques à l'UNC.

(24) Diagnostic du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie, Ecoles, Collèges, lycées, Enseignement public et privé, Yves Guerin, Joseph Mullet, Pro Ed. Août 2009.

(25) Refondons l'Ecole de la République, rapport de la concertation 2012.

(26) Ris C. Les inégalités d'accès aux diplômes, Cahiers du Larje N°2012-2, UNC. Également les travaux de Gorohouna S. ou de Salaün M. mais aussi de Hadj L., Lagadec G., Lavigne G., Ris C., 2012 : Vingt années de politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie. Démocratisation de l'école et persistance des inégalités, Formation Emploi.

## ■ Lutter contre les sorties sans qualification

Si notre système éducatif laisse pourtant sortir des enfants du système scolaire avant la période des 16 ans (sorties prématurées), c'est plus massivement des jeunes de plus de 16 ans qui se retrouvent sans qualification, sans diplôme. La mesure de ces phénomènes est délicate, mais elle est possible et indispensable. On sait que 21 % des jeunes quittent le système éducatif sans diplôme, et 13,5 % des jeunes qui se présentent à la journée de préparation à la défense rencontrent des « difficultés sévères » vis-à-vis de la lecture.

En matière de politique publique, le questionnement s'articule autour de la prise en charge des élèves en risque de décrochage ou décrocheurs : cette prise en charge relève-t-elle fondamentalement de l'école ou peut-elle être externalisée ? Majoritairement, la réponse, en métropole, s'est orientée vers l'externalisation. La Nouvelle-Calédonie a, quant à elle, toujours l'opportunité de choisir la première option pour considérer que le décrochage est d'abord l'affaire de l'école, des enseignants, et de l'équipe ; l'entité « école » doit alors tout explorer du point de vue pédagogique et social afin d'éviter la rupture élève/école, et contribuer à recréer des liens. Des études<sup>(27)</sup> ont montré que le décrochage scolaire résultait de l'interaction de problèmes individuels, familiaux, économiques, avec des dysfonctionnements dans l'école et dans la classe (contextes scolaires dégradés, etc.).

### Les solutions sont multiples :

■ La première est de respecter l'obligation, inscrite dans le Code de l'éducation, que tout jeune sorte du système scolaire avec un diplôme ou une qualification au moins de niveau V (CAP). Toute la palette des formations professionnelles du territoire doit être utilisée, y compris la formation professionnelle initiale ou la formation continue, quand la réponse scolaire n'a pas été possible.

■ Il faut également poursuivre la maîtrise du socle et du développement de compétences, dont la lisibilité, l'utilité et le sens échappent souvent aux jeunes « *alors qu'une connaissance scolaire possède un potentiel qui reste caché à de nombreux élèves*<sup>(28)</sup> ».

■ Il est également nécessaire de développer des réseaux d'intervention professionnelle, car le décrochage scolaire met en question la vie de l'adolescent dans sa globalité et non exclusivement

son rapport à l'école. Le recours à d'autres professionnels, dotés de moyens en conséquence et dont les métiers ne relèvent pas de l'éducation, doit être envisagée. C'est notamment le cas des difficultés sociales et psychologiques, ainsi que des systèmes de veille et d'alerte au sein des établissements scolaires (travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs spécialisés).

## d. Améliorer l'efficacité du système éducatif

### ■ Une nouvelle gouvernance

#### ■ Redéfinir les relations entre les collectivités

La répartition des compétences nouvelles entre la Nouvelle-Calédonie et les différentes collectivités (provinces, communes) invite au développement de nouvelles pratiques entre collectivités, et à s'orienter vers un projet éducatif co-construit entre plusieurs acteurs au niveau territorial. De plus en plus de coordination (ou de régulation) au niveau local est recherchée. L'investissement dans les lycées (Nouvelle-Calédonie) et les collèges (provinces) tend à estomper la ligne de partage entre les contenus d'enseignement (État-Nouvelle-Calédonie) et les collectivités locales en charge prioritairement de l'amélioration des conditions d'enseignement.

#### ■ Clarifier le financement des collectivités

Les compétences des provinces et des communes sont définies par la loi organique et le code des communes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, des compétences exercées par l'État ont été transférées à la Nouvelle-Calédonie.

#### Les problématiques sont connues :

■ Une diversité des sources de financement liée à la répartition des compétences.

■ Une efficacité des financements et des moyens utilisés (indicateurs) non mesurée, pour des objectifs insuffisamment qualifiés.

(27) Le décrochage scolaire. Des pistes pédagogiques pour agir, *Repères pour agir*, SCEREN. CNDP-CRDP, 2012.

(28) « Les compétences, un levier contre le décrochage scolaire dans le décrochage scolaire ». *Des pistes pédagogiques pour agir*, Dominique Raulin, ancien Directeur de CRDP.

- Le respect ou non de la parité entre le public et le privé en matière de financements et de moyens attribués par les collectivités, et la définition d'un contrat d'association adapté à la situation calédonienne.
- La connaissance peu précise des coûts par élève dans le premier et le second degré, pour le public et le privé, qui permettrait de mieux cerner la réalité du forfait d'externat pour les communes et la Nouvelle-Calédonie. C'est une évaluation très délicate, car elle repose sur la prise en compte de divers éléments (coût du personnel, temps partagé entre internat et externat, etc). Elle permettrait d'éclairer le principe de parité.

L'évolution des dépenses d'éducation montre une croissance annuelle régulière de 6 % depuis 2005. Ces moyens permettent pourtant de pouvoir répondre aux besoins éducatifs. Les pouvoirs publics vont devoir intégrer davantage une logique d'efficience dans l'affectation de ces moyens, à la fois pour des questions de financement et donc de maîtrise de la dépense (que la compensation ne suffira pas à couvrir), mais aussi parce que l'évolution des effectifs scolaires à la baisse, différenciée entre le public et le privé, obligera à réinterroger les moyens mis en œuvre (fermeture de sections, d'établissements, réaffectation d'enseignants, etc).

### ■ Développer une gestion des ressources humaines pour les personnels de l'éducation

Celle-ci est un axe indispensable pour :

- Prévoir et anticiper les évolutions des besoins en personnel, dans et hors du cadre de la MADGG<sup>(29)</sup> et l'évolution de la masse salariale.
- Créer des corps et revoir les statuts. Revoir l'opportunité de la distinction entre les corps des instituteurs et des professeurs des Écoles et de la présence de deux centres de formation (trois avec le privé). En ce qui concerne les ATEE<sup>(30)</sup>, qui appartiennent tous à la fonction publique de l'Etat et qui sont intégrés dans la MADGG, une disposition de l'article 55-1 créée par la loi organique du 3 août 2009 prévoit qu'« à l'issue de la mise à disposition prévue au deuxième alinéa de l'article 59-1, si le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services conduit à ce que leur nombre

*soit inférieur à la moyenne, calculée dans des conditions fixées par décret [...] une compensation financière correspondant à cet écart est attribuée ».*

La question des postes est importante car elle permet de contribuer à mieux positionner ces personnels dans le cadre de l'établissement, de préparer le changement statutaire lié à l'issue de la MADGG, et de contribuer à une politique d'affectations des moyens dans les établissements basée sur des critères objectifs.

- Une gestion plus adaptée et plus différenciée des carrières, notamment vers des métiers de l'encadrement. L'encadrement est représenté par les personnels de direction (chefs d'établissements du second degré), les personnels d'inspection (du premier et du second degré), et les personnels d'encadrement administratif. Ils sont des éléments essentiels dans le fonctionnement du système éducatif et la mise en œuvre de la politique éducative.
- Anticiper et accompagner les évolutions des métiers.
- Résorber l'auxiliarat et définir une politique de recrutement en lien avec les formations offertes par l'Université en Master métiers de l'enseignement. Le flux des réussites aux concours de recrutement doit faire l'objet d'une attention particulière en fonction de la filière, afin d'anticiper les difficultés d'affectation sur le territoire des lauréats en l'absence de texte sur l'emploi local dans la fonction publique.
- La formation continue des personnels doit constituer un outil de développement des connaissances et des compétences afin de pouvoir mettre en œuvre les orientations retenues par les élus.

### ■ La création d'un observatoire du système éducatif

Cet observatoire du système éducatif serait chargé de recueillir et de traiter, dans la transparence et l'objectivité, les données relatives au fonctionnement du système éducatif et fournies par l'Éducation Nationale, mais aussi par d'autres administrations ou services de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes. Il participerait à l'évaluation annuelle du système éducatif, notamment par la définition d'indicateurs et le suivi des politiques mises en œuvre. Il pourrait être attaché à un organisme indépendant comme un Haut Conseil de l'Éducation.

(29) « Mise à disposition globale et gratuite » des personnels prévue dans le cadre du transfert du second degré et du primaire privé.

(30) Les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE, ex TOS) interviennent dans les domaines de l'accueil, de l'entretien des locaux et des espaces verts, des services d'hébergement et de restauration, de la maintenance mobilière et immobilière et des transports.

## En forme de conclusion

La Nouvelle-Calédonie, forte de son histoire politique et administrative, de ses compétences, elles aussi partagées, doit définir le chemin qu'elle souhaite emprunter en matière d'organisation scolaire et de projet éducatif co-construit entre les différents partenaires institutionnels.

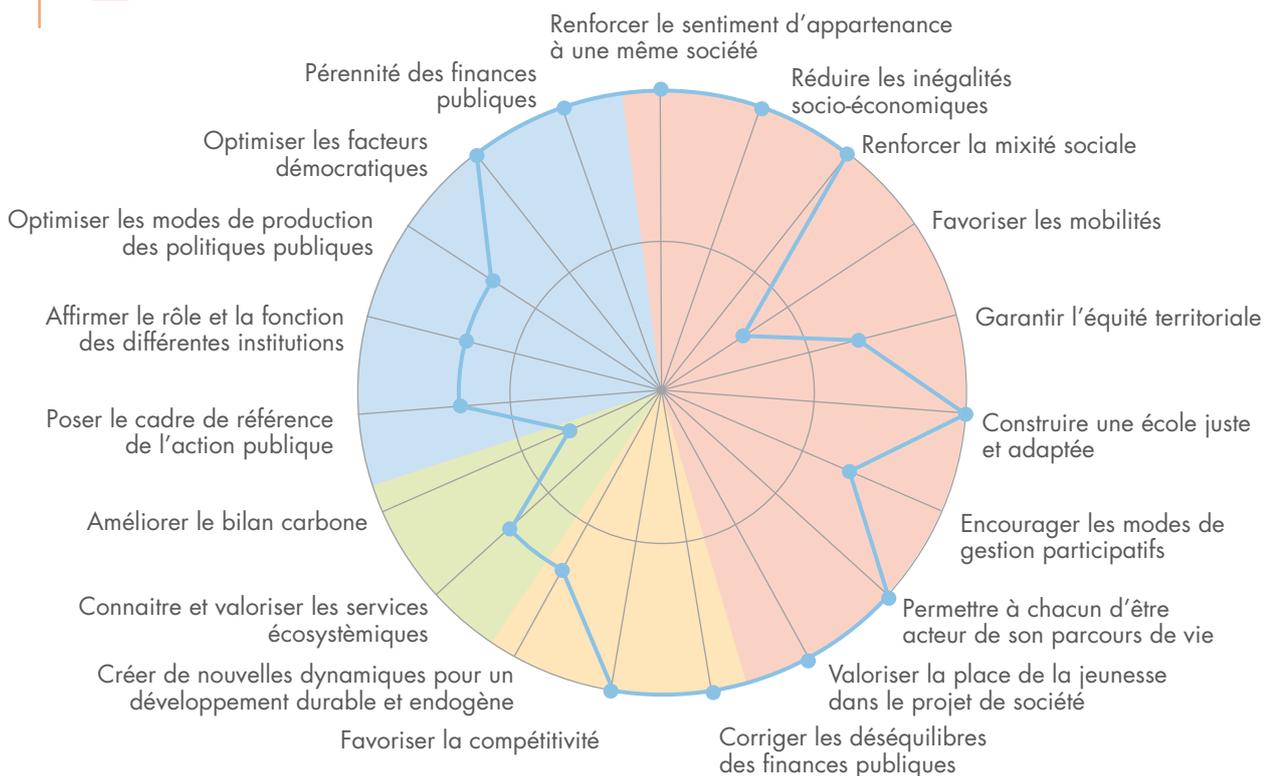
Il faut intégrer dans la réflexion l'observation du Haut Conseil de l'Éducation dans son rapport sur le Collège en 2010 : « *Les enquêtes PISA démontrent qu'il n'y a pas de fatalité de l'échec et que les élèves, dans leur immense majorité, sont capables d'atteindre et, pour les meilleurs, de dépasser le niveau de compétences jugé indispensable dans le monde d'aujourd'hui* ».

Le système éducatif calédonien doit, inspiré du respect des valeurs républicaines, traduire dans la réalité le

principe d'égalité des chances et celui d'une école juste<sup>(31)</sup>, afin de donner aux jeunes l'espoir d'un destin non déterminé au sein de l'école. Il doit, par le travail, les aider à trouver le goût et le plaisir de l'apprentissage des savoirs, de la découverte, de l'échange au sein de la classe et de l'établissement. Cela implique le respect de l'enfant et de son identité, de sa culture et de sa langue au sein de l'école. Alors l'école calédonienne sera le creuset du destin commun.

Ce projet et cette ambition se reflète dans la contribution de la politique éducative aux orientations fondamentales, où l'école répond fondamentalement aux défis sociaux et constitue un levier essentiel tant pour le développement économique, par le développement des compétences, que pour la construction d'un éco-territoire.

## 8 DÉFINIR UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE



**Plus on s'éloigne du centre du diagramme, plus la politique publique contribue à l'orientation fondamentale.**

- Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité
- Vers un éco-territoire
- Vers un modèle de développement pérenne
- Vers une nouvelle gouvernance

(31) Une école juste, c'est d'abord une école qui se préoccupe des inégalités sociales, mais aussi des inégalités de réussite scolaire. Les déterminants (ou les sources) de cette réussite scolaire sont multiples, liés à l'origine sociale, aux « capacités » individuelles, à l'institution scolaire (taille des classes, offre de formation, qualité des enseignants, pédagogie mise en œuvre, effets d'établissement ...), à l'implication des parents, etc. En Nouvelle-Calédonie, les inégalités sont aussi le résultat de l'histoire coloniale du pays, de la disparité entre les provinces en matière de rééquilibrage et d'attractivité.